

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 17 décembre 2024 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Adjoint, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Catherine Ballay
Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir
Laëtitia Lepaisant donne pouvoir à Emmanuelle Sormail
Guillaume Chapet donne pouvoir à Catherine Céraudo
Thomas Bonfils donne pouvoir à Etienne Brehier
Gabriel Massart

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation du procès-verbal du 12/11/2024

DELIBERATIONS :

Décisions modificatives

Monsieur le maire demande aux membres d'approuver les décisions modificatives suivantes pour opérations d'ordre demandées par la trésorerie concernant une immobilisation totalement amortie :

**DECISION MODIFICATIVE
COMMUNE**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2804182 Amort subv org publics divers		53014.90		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				
R-204182 subv org publics divers				53014.90
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				

Vote à l'unanimité

Vote des taxes pour le budget 2025 :

Monsieur le maire rappelle que ces taxes sont : La taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti et le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les pré requis à la décision :

- La capacité d'autofinancement de Villiers sous Grez, à ce jour est faible du fait de la consommation énergétique voir négative.
- Nous sommes mis en demeure par la préfecture pour des mises aux normes couteuses.
- L'amélioration et transformation des services aux administrés passeront obligatoirement par des coûts sur lesquels il devra y avoir des recettes en face.
- Une réduction ou annulation de la taxe d'habitation pour certains ménages (Pour info 16.77 % en 2021), et une baisse des dotations en 2024 d'environ 15%
- Monsieur le Maire propose une augmentation du taux de 3% qui se composent comme suit :
- pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 35.27 % + 3% soit 38.27%
- pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 48.29 % + 3% soit 51.29%
- pour le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, un taux d'imposition de 9.67 % + 3% soit 12.67 %

Les membres du Conseil municipal votent, à la majorité, 2 abstentions, 11 pour.

Création d'emploi

À la suite de la proposition d'avancement de grade du CDG pour un agent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au grade de rédacteur à temps complet à compter du 01/02/2025

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Informations et tour de table des commissions

- Devoir de discrétion : Monsieur le maire rappelle que nous recevons des données confidentielles sur des administrés et que celles-ci doivent rester confidentielles.
- Problème carte des Feux de forêts : nous avons publié la carte des feux de forêts sur notre site internet et Plume Tambour. La préfecture nous demande de retirer cette publication malgré le fait qu'elle a été validée en conseil municipal ouvert à tous, ceci dans l'attente d'une validation globale de tous les villages concernés et approbation par la préfecture.
- Cabine de télé médecine : Le prestataire de notre cabine de télé médecine ayant fait faillite, 3 prestataires se sont prononcés pour la reprise du réseau départemental. Une réunion avec la communauté de commune et le département s'est tenue pour faire un pré-choix qui sera validé fin janvier 2025, il faudra attendre encore quelques mois supplémentaires pour une mise en service. Entre temps une visite d'une cabine reconditionnée se fera avec les élus.
- Rue de la Croix Lambert, partie étroite :
L'assureur d'un riverain dont la toiture est régulièrement dégradée par des véhicules nous demande de faire respecter l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5t. La Mise en sens interdit rue de la Croix Lambert dans les deux sens semble difficilement réalisable, la zone étroite est déjà en sens unique des numéros de 1 à 14, sauf pour les riverains du 8 au 14. Il a été décidé de mettre des plots ou des vasques pour rétrécir l'entrée côté rue de Nemours et de créer une « zone de rencontre ». Monsieur le maire va se renseigner auprès de l'Agence Routière Départementale sur la faisabilité et la signalisation à mettre éventuellement en place.
- Evacuation des eaux pluviales rue de la Croix Lambert (partie sens unique) :
Un riverain nous informe régulièrement d'infiltration d'eau dans la cave, La SAUR est passée pour une première expertise, Plusieurs causes ont été identifiées : défaut de joints des pavés, mauvaise pente pour l'écoulement de l'eau de pluie, circuit de tout à l'égout non prévu pour les eaux pluviales. La SAUR devrait nous présenter les solutions envisageables
- Elaboration des rapports locaux de consommation d'espace pour les collectivités locale dotées d'un document d'urbanisme, ce rapport montre que nous avons consommé 1.4 hectare en imperméabilisation et perméabilisé 0.4 hectare depuis 2011. L'essentiel de cette imperméabilisation vient des constructions et du parking du foyer. Ce rapport sert de base au projet ZAN (zéro artificialisation net).
- Marché à Villiers sous Grez au 3 rue de Larchant le vendredi de 14h à 17h à partir du 31 janvier 2025, ce marchand devrait proposer divers produits locaux : légumes crèmerie et autres.
- Augmentation de la surface de location pour le studio photo et le café des trois tilleuls Mme Kiroglou demande s'il lui serait possible de louer certaines pièces inutilisées à l'étage du 3 rue de Larchant, pour les trois tilleuls l'ex poste sera mis à disposition en conséquence de quoi le loyer sera révisé, le conseil ne voit pas d'objection.
- Problème de route sur Larchant et Villiers moulin à vent et Busseau :
Ces routes se dégradent, le maire de Larchant a reçu une subvention qui permettra d'effectuer le comptage du trafic entre Villiers et Larchant et vice et versa, la commission devrait se réunir avec une délégation de Larchant pour proposer des solutions pour alléger le trafic entre Larchant et Villiers afin de limiter la dégradation de cette route en évitant que des routes déjà dégradées et "moins solides" ne subissent un supplément de trafic.
- Loi Air B & B à regarder pour 2025
Au travers de nouvelles dispositions les communes auront la possibilité de mettre en places des critères pour les locations temporaires cela pourrait être une limitation de nombre de location, l'obligation d'avoir des stationnements dédiés etc.....

Noel des anciens :

39 "anciens" ont participé au repas au restaurant de la Paix à Bourron-Marlotte dans une ambiance très conviviale, le restaurateur nous a laissé servir le trou normand et le champagne que nous avons amenés sans compensation financière.

Noel des enfants :

50 enfants étaient présents pour 37 prévus pour le Noël des enfants, les organisateurs de cette fête ont fait en sorte que tous les enfants puissent participer aux différentes animations proposées.

Service Civique :

Nous avons engagé 2 jeunes au titre de l'année 2024, ayant des attaches sur Villiers, Un essentiellement orienté vers la communication, une de ses missions sera la réalisation de films et post production sur Villiers et la vie municipale. L'autre jeune pour des propositions et des réalisations pour l'embellissement du village.

TAD : enquête en cours, 6 communes sud région parisienne ne sont pas desservies par ce service, la commune est en relation avec l'Agglo du Pays de Fontainebleau pour se rattacher à son service de TAD.

Jus de pomme visite des enfants de l'école lors du pressage.

Rucher sur Villiers : trop important lors de la saison des fleurs d'acacias, certains producteurs installent près de 100 ruches sur notre commune.

Questions diverses

Les services techniques tiennent à remercier Alain Champion qui a mis à disposition un de ses tracteurs pour le salage des routes lors de l'épisode neigeux du mois de novembre.

Difficultés pour stationner car certains riverains estiment que certains emplacements leurs sont réservés. Monsieur le Maire rappelle que le stationnement n'est bien évidemment pas privatisé.

Yves Loir rappelle que lors de modification de la scène, il est souhaitable que l'organisateur de l'animation ou le locataire de la salle aide le service technique dans le démontage et le remontage

Monsieur le maire laisse la parole à un couple de villaron ayant assisté au conseil, ces personnes récemment arrivées à Villiers trouvent le village agréable.

Fin de séance 23h05.

Fait et délibéré en séance, le 17/12/2024.